



HAL
open science

La construction des arrière-pays d'une rive à l'autre de la Méditerranée

Thierry Linck, Angela Barthes, Hermilio Navarro Garza

► **To cite this version:**

Thierry Linck, Angela Barthes, Hermilio Navarro Garza. La construction des arrière-pays d'une rive à l'autre de la Méditerranée. en cours de définition, 2016. hal-02799612

HAL Id: hal-02799612

<https://hal.inrae.fr/hal-02799612>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction des arrière-pays d'une rive à l'autre de la Méditerranée

Thierry LINCK*
Angela BARTHES
Hermilio NAVARRO

Linck T. Barthes A. Navarro H. 2016. « La construction des arrière-pays d'une rive à l'autre de la Méditerranée ». in Simenel R. & Aderghal M. (ed) *Titre en cours de définition*. Laboratoire Mixte International, IRD Universités de Rabat et de Marrakech. Rabat.

Résumé :

Les agricultures et les espaces ruraux, au sud comme au nord, de la Méditerranée sont soumis à l'emprise d'une même ligne de force : *le Global Food System*. Leur situation est marquée par une double césure. D'une part, entre l'agriculture et la production des connaissances et des moyens matériels et techniques qu'elle mobilise et, d'autre part, entre la production agricole et la transformation alimentaire. Leurs effets sur les territoires ruraux ne sont pas uniformes. Au nord, la seconde révolution agricole et les trente glorieuses ont nourri un processus de déprise qui a entraîné une déstructuration radicale des sociétés rurales. Au sud, elle a pris sens dans un modèle dual dont sont issus les « arrière-pays ». Ces espaces marginalisés, appauvris et fragilisés sont aussi des « territoires de repli » dont la survie tient dans une large mesure à une difficile préservation et à un renouvellement incertain des savoirs vernaculaires et des solidarités locales.

Les « terroirs » et, plus largement, la préservation, la réinvention ou le détournement des patrimoines ruraux, constituent aujourd'hui des enjeux majeurs. Le poids de l'immatériel dans le fonctionnement de l'économie et de la société place ainsi le rural et l'appropriation des valeurs qui leur sont attachées au cœur de tensions portées par de nouveaux enjeux économiques et sociétaux. Au nord, la mobilité des hommes et la circulation des biens et des idées ont favorisé une « renaissance rurale » qui lie l'émergence de nouvelles attentes urbaines à un redéploiement des fonctions qu'assument les espaces ruraux et à la mise en concurrence des territoires. Au sud, comme le mettent en évidence nos études conduites dans la forêt de l'arganeraie, ces tensions connaissent une toute autre ampleur. Si les patrimoines ruraux peuvent être « mis en spectacle », dénaturés et détournés au profit d'intérêts particuliers, ils ont aussi vocation à constituer une source d'inspiration pour la construction des innovations systèmes qu'appellent les défis de la préservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire.

Mots-clé :

Savoirs techniques, savoirs relationnels, appropriation patrimoniale, ressources collectives, agroécologie, systèmes productifs.

* UMR ART-Dev, CIRAD-INRA/SAD. linck@corte.inra.fr anr Med-inn-local.

La construction des arrière-pays d'une rive à l'autre de la Méditerranée

Thierry LINCK
Angela BARTHES
Hermilio NAVARRO

Les lignes de force : l'individualisme agraire au cœur du rapport à la nature et marché

Le *Global Food System* – le complexe que forment les industries situées en amont de l'agriculture et celles vouées à la production et au négoce des aliments – marque de façon décisive les transformations agricoles et agraires sur l'ensemble du bassin méditerranéen. C'est l'élément dominant d'une ligne de force autour de laquelle s'ajustent les orientations des politiques publiques et de l'aménagement du territoire, le choix des innovations, les flux d'investissements et de revenus et se construisent les modalités de valorisation des ressources, des compétences et des produits, ainsi que la formation du goût, notre rapport à l'aliment et à la nature. Cette ligne de force a structuré, en Europe Occidentale, la modernisation de l'agriculture, l'essor des villes et de l'industrie durant les trente glorieuses et reste aujourd'hui indissociable de l'émergence de nouveaux rapports entre villes et campagnes. Elle domine les échanges entre le sud et le nord de la Méditerranée et a largement contribué à la création des « arrière-pays », ces territoires délaissés qui, notamment au Maroc, rassemblent la plus grande part des populations rurales, contribuent largement à l'approvisionnement des villes sans être pour autant pleinement intégrés dans les dispositifs de l'économie de marché.

Les « nouvelles ruralités » du nord ouvrent-elles au sud des alternatives fondées sur un mouvement large de préservation et de valorisation des patrimoines environnementaux, matériels et cognitifs locaux ? Le renforcement des classes moyennes urbaines, l'essor des mouvements sociaux et associatifs et l'inflexion apparente des politiques publiques marocaines annoncent-elles un rééquilibrage des rapports entre ville et campagne ? Enfin, jusqu'à quel point les nouvelles politiques publiques – le Pilier 2 du Plan Maroc vert en particulier – peuvent-elles prendre appui sur les savoirs techniques et relationnels locaux ? Trois éléments doivent être pris en considération.

L'individualisme agraire émerge à la fois comme matrice et résultante de l'instauration de nouveaux rapports à la nature et au marché. C'est un mouvement ancien, porté par la colonisation au sud, qui a pris forme en France et en Europe à la fin du Moyen-âge avec le mouvement des enclosures et la remise en cause des droits et des usages communautaires pour conduire à une unification progressive du marché foncier. Il faut en retenir que, au-delà du foncier considéré *stricto sensu*, l'accaparement des terres entraîne celui des ressources cognitives : il touche inévitablement les savoirs techniques et relationnels, le rapport au marché comme les conditions de vie des ruraux¹. L'essor des productions ovines, le recul du libre accès aux jachères comme la précarisation et l'exclusion d'une part importante des populations rurales en témoignent (Polanyi, 1983). L'altération des structures agraires et le morcellement des instances décisionnelles contrarient l'expression des solidarités villageoises et, par là, la mise en œuvre d'une maîtrise collective des risques et du rapport **au vivant**.

¹ « Ce que nous appelons la terre est un élément de la nature qui est inextricablement entrelacé avec les institutions de l'homme. La plus étrange de toutes les entreprises de nos ancêtres a peut-être été de l'isoler et d'en faire un marché » K Polanyi (cité par M. Merlet 2002, p.7).

Considéré sous cet angle, l'individualisme agraire peut apparaître comme une entreprise de déconstruction patrimoniale fondée sur la mise en cause des savoirs techniques et relationnels qui structurent les liens qui rattachent l'homme à ses environnements naturels et sociaux. La figure du paysan cède alors progressivement la place à celle de l'agriculteur, du professionnel dont l'identité se fonde bien davantage sur un attachement à un métier et aux connaissances spécialisées qui le définissent plutôt qu'à une communauté locale, à une histoire et à un lieu (Gervais *et al.* 1965 ; Mendras, 1976). Comme nous le verrons, la question conserve toute son actualité au Maroc où, l'appropriation individuelle du sol constitue encore, avec l'extension de l'économie monétaire, un objectif majeur des politiques de « modernisation » de l'agriculture marocaine (SAM 2005) qui reste difficilement compatible avec les exigences de préservation et de renforcement des autonomies locales

La construction du rapport au vivant et donc la gestion des risques et des incertitudes sont profondément marqués par les progrès de l'individualisme agraire. Rappelons une évidence : **l'agriculture** repose toujours sur un principe d'aménagement des écosystèmes et de domestication des processus biologiques. Or, quelles que soient les trames temporelles et spatiales considérées (la biosphère, l'exploitation agricole, la plante ou l'animal...) ces processus ne sont jamais ni parfaitement prévisibles ni donc totalement maîtrisés. Ils appellent des choix qui engagent durablement l'économie et la société dans leur ensemble : au-delà du rapport au vivant et au temps, ils pèsent sur la configuration du système agro-alimentaire et, plus globalement, sur les liaisons intersectorielles et le type de développement suivi. Schématiquement, deux alternatives peuvent être envisagées. La première s'inscrit dans le registre du respect de la complexité, d'une activation des fonctionnalités écosystémiques et d'un pilotage des écosystèmes « de l'intérieur », c'est-à-dire fondé sur une logique d'internalisation des risques et des coûts environnementaux. La seconde relève d'une stratégie d'évitement, **de report** et mise sur une simplification des écosystèmes² (Barbault, 2006).

Considérés dans leurs grandes lignes, les options techniques et économiques qui se dessinent et s'imposent progressivement à l'issue de la seconde guerre mondiale relèvent de la seconde option : l'écosystème tend bien davantage à être perçu comme un réservoir ou un gisement à exploiter que comme une entité complexe qui doit être gérée. Le modèle technique (« productiviste » ou « conventionnel ») désormais dominant repose sur une logique de déconstruction des chaînes trophiques qui structurent les agro-systèmes (les écosystèmes aménagés) et de leur réaménagement dans un cadre régi par des liaisons étroites entre agriculture et industrie.

Cette seconde option présente un atout décisif : sa mise en œuvre a entraîné un accroissement considérable de la productivité du travail qui a permis, en Europe Occidentale de libérer les forces de travail et l'épargne qui ont assuré le développement de l'industrie et des villes durant les trente glorieuses. La productivité du travail – qui ne prend en considération que les facteurs de production dotés d'une valeur marchande³ – est ainsi érigée comme principal indicateur de performance et déterminant ultime des choix d'investissement. C'est donc également un critère de discrimination qui pèse sur la division spatiale du travail dans l'agriculture, favorise la spécialisation **et les économies d'échelle** et pénalise les espaces qui se prêtent moins à la mise en œuvre du nouveau modèle technique (ceux dont le « réservoir » est moins rempli, le contenu moins accessible ou trop dispersé). L'agriculture « moderne » est ainsi marquée par une forte dépendance à l'égard des énergies fossiles, des intrants et des équipements d'origine industrielle. La gestion de la fertilité est devenue une affaire qui se

² En agissant contre la conservation de la biodiversité qui repose sur un principe d'entretien de l'adaptabilité et de la diversité génétique.

³ Il est question ici de ressources (en particulier biologiques et cognitives) non appropriables individuellement ou dont l'entretien s'inscrit dans des trames temporelles longues non prises en compte par le marché.

gère largement hors des limites des exploitations agricoles et des territoires ruraux, come en témoigne l'augmentation spectaculaire dans le long terme de la consommation d'engrais et de pesticides, les progrès de la mécanisation ou encore l'ampleur des aménagements hydrauliques.

La diffusion du modèle se double ainsi logiquement d'une profonde césure entre l'agriculture et la production des connaissances et des moyens techniques qu'elle met en œuvre. Cette césure scelle une dépossession de l'agriculteur de ses capacités à conduire son exploitation et à construire son rapport à la nature (Linck, 1988 et 2015). Le *Global Food System* s'inscrit ainsi pleinement dans le fil des progrès de l'individualisme agraire et des avancées de l'économie marchande : il trouve toute sa place dans les temporalités courtes de la maximisation du produit marchand ; il repose largement sur le pillage ou le saccage de biens communs (la biodiversité, les savoirs locaux, les héritages agraires...) ; il reporte, enfin, sur les agricultures les moins « performantes » ainsi que sur l'ensemble de la société et les générations futures tout le poids des incertitudes et des risques.

Pour les « arrière-pays » marocains la maîtrise collective du changement technique constitue un enjeu majeur : la déconstruction des savoirs locaux peut être lourde de conséquences : d'une part, en termes d'appauvrissement de la biodiversité et de fragilisation des systèmes productifs comme conséquence d'un moindre ancrage dans les temporalités longues et, d'autre part, en termes de perte de spécificité des productions locales et de dévalorisation des savoirs vernaculaires. Sur une échelle plus large, l'emprise du *Global Food System* risque d'entraîner la destruction d'un gisement précieux d'expériences, de savoirs techniques et relationnels qui peuvent avoir vocation à être mobilisés dans la construction des innovations-système qu'appellent les exigences de préservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire.

Le rapport au marché : Comme le notait Louis Malassis en 2001, ces liens reposent sur une dissociation stricte des productions agricoles et alimentaires qu'encouragent (ou qu'imposent) par ailleurs la croissance démographique, les progrès de l'urbanisation, l'essor des communications et, d'une façon générale la globalisation des économies. La dissociation des productions agricoles et alimentaires repose sur un jeu concurrentiel biaisé : le rapport de forces qui structure le système agro-alimentaire (l'agriculture et le complexe agro-industriel) pèse à la fois sur le partage de la valeur ajoutée et la répartition des risques. Il institue au niveau de l'offre primaire un régime concurrentiel qui tend à gommer les différences au détriment des agricultures les moins aptes à répondre aux exigences du modèle technique dominant et aux prescriptions qu'imposent les industries et le négoce de l'alimentation⁴. Pour reprendre l'argumentaire de Bertrand Hervieu (1993), l'agriculteur n'a désormais plus pour mission de produire des aliments mais bien plutôt de fournir les industries alimentaires en matières premières indifférenciées. Au final, le complexe agroindustriel -les industries et le négoce des aliments- assure seul l'essentiel de l'offre alimentaire. Désormais produit à partir de matières premières indifférenciées, l'aliment se « banalise » : coupé de ses origines, il perd les attributs sensoriels et cognitifs dont la « métabolisation symbolique » permet au mangeur de se situer vis-à-vis de son propre corps, de la nature et de la société (Fischler, 1990). Par là, il perd également une part substantielle de ses fonctions de socialisation ou, plus précisément, l'essentiel de ce qui, quelques décennies en arrière, en constituait la substance.

Dans un univers économique désormais profondément marqué par le contrôle, la production et l'appropriation des valeurs immatérielles, la construction des attributs sensoriels et cognitif de l'aliment (et par extension, celle des valeurs et des représentations qui marquent la

4 Il est question là d'une « frange » hétérogène qui, à l'échelle planétaire, regroupe une part très importante -de l'ordre de 90% de la population active agricole mondiale- (Mazoyer et Roudart, 2002 ; Parmentier, 2009).

« spécificité » du rural, le lien à la « nature » et à la « tradition ») constitue désormais un point de tension majeur du rapport entre l'agriculture et le *Global Food System*, entre une société fortement globalisée et ses espaces ruraux. Pour l'industrie et le négoce de l'aliment, l'appropriation, le contrôle et la mise en spectacle des valeurs patrimoniales rurales conditionne son emprise sur le marché et sur l'agriculture. Pour les « arrière-pays » marocains, il y a là à la fois un défi et une opportunité : Faut-il préserver, renouveler et valoriser les savoir locaux dans une démarche de maîtrise collective du rapport à la nature et de renforcement des autonomies locales ? Peut-on simplement les « réinventer » (Hobsbawm, 2012) ou les « révéler » (Lajarge et Pecqueur, 2011), dans une mise en scène hasardeuse et partielle de la tradition visant de nouveaux débouchés marchands ? Ce dilemme est au cœur à la fois, de l'essor des « nouvelles ruralités » sur les rives septentrionales de la Méditerranée et de l'extension du mouvement au sud.

France : de la fin des campagnes à l'urbanisation des espaces ruraux

On ne trouve pas au Maroc ce mouvement de déprises agricole et rurale qui a profondément marqué les campagnes françaises durant la seconde moitié du XX^e siècle. Au cours de cette période, la population rurale n'a jamais cessé de croître et l'agriculture y a toujours mobilisé, de loin, la plus grande part de la population active rurale. Si, dans les zones d'agriculture pluviale, les systèmes productifs en place ont incontestablement été fragilisés par les progrès de l'individualisme agraire et l'orientation des politiques publiques, à la différence de ce qui peut être observé en France, ils sont encore majoritairement là, avec ce que cela implique en termes d'inertie et de potentiel de développement.

Les trois dernières décennies sont marquées en France par une renaissance des campagnes dans une large mesure portée par l'évolution des processus d'urbanisation. Ce mouvement tient pour une part à une dynamique de « rattrapage » du monde rural : l'individualisation et l'urbanisation des modes de vie ruraux dont témoignent l'accroissement des revenus, l'évolution de l'habitat et des équipements domestiques, l'allongement de la durée des études, l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail et l'affaiblissement des liens entre générations (Hervieu et Viard, 2001). Comme le soulignait déjà B. Kayser en 1990, ce mouvement se développe parallèlement à une inflexion des processus d'urbanisation liée à l'essor des classes moyennes et à la mobilité accrue des citoyens.

Un nouveau regard se porte sur les campagnes : il est inspiré par les attentes urbaines et a favorisé le développement de nouvelles fonctions des espaces ruraux et de nouvelles modalités d'organisation des territoires. Le raccourcissement de la distance à la fois physique, culturelle et symbolique qui sépare les campagnes de l'univers urbain⁵ favorise ainsi le développement de nouvelles activités productives et de fonctions résidentielles et récréatives qui prennent nettement le pas sur les fonctions traditionnelles de fourniture d'aliments (Kayser, 1990 et 1996 ; Perrier-Cornet, 2002).

Celles-ci ne disparaissent pas pour autant, elles peuvent au contraire favoriser l'émergence de nouvelles formes d'agriculture (Poulot, 2008 ; Brunet et Charvet, 1994). Les modes de vie urbains et la banalisation de l'aliment appellent en retour quête de plus en plus largement partagée d'authenticité, de « naturel », d'esthétique (Donadieu, 2002) de saveur et de sens qui renforce le pouvoir attractif qu'exercent les campagnes sur les citoyens (Poulot, *op.cit.*). Les travaux de J-P Poulain (2002) comme ceux de C. Fischler (1990) soulignent les dimensions symboliques de cette quête : l'aliment tend à être plus largement recherché dans ses fonctions de socialisation. Désormais associé à une « tradition [qui ne peut être que] réinventée »

⁵ Alors même que s'accroît la distance physique et symbolique entre la provenance et l'origine de l'aliment et l'assiette du mangeur.

(Hobsbawm et Ranger, 2006 ; Lenclud, 1987), il doit être porteur d'attributs immatériels qui permettent au mangeur, dans un processus de « métabolisation symbolique », d'établir un lien avec son propre corps, de se situer vis-à-vis de la nature et de marquer la place qu'il occupe dans la société. Il faut retenir que cette quête peut être frustrée et qu'elle constitue un enjeu majeur des tensions où s'affrontent d'un côté, les stratégies de différenciation de l'offre conduites par les firmes et de l'autre, des expériences alternatives encore dispersées tendant à la mise en place de systèmes alimentaires territorialisés (Marsden & Morley ; 2014) et d'une souveraineté alimentaire (Van der Ploeg ; 2014 et 2009)

La notion même de territoire s'en est trouvée altérée. Elle l'est dans les représentations que l'on s'en fait et les émotions que l'on en attend : le territoire rural tend alors à être perçu et vécu en contrepoint et comme réponse aux pressions uniformisantes de la globalisation. Il semble alors à la fois à se rétrécir, se dilater et s'ouvrir en même temps qu'il s'humanise. Il tend à coïncider avec ce cadre social et spatial privilégié où les singularités locales donnent du sens et nourrissent l'exception alors que le global ne produirait que du banal et du convenu. Il peut alors être naïvement perçu comme un refuge, érigé en un espace privilégié qui, à l'anonymat de la ville, opposerait la chaleur des rapports de confiance (Dupuis et Torre, 1998)⁶ et de solidarité et qui, à l'opportunisme et à la violence du marché, répondrait par la force des engagements militants et les promesses d'une démocratie locale conviviale, active et participative.

Il n'en demeure pas moins que, au-delà du mythe et des nostalgies, la recomposition des espaces ruraux reste l'expression d'un développement considérable des circulations (de l'information, des hommes, des produits des capitaux...), l'occasion de rencontres multiformes et l'expression d'une certaine osmose entre ville et campagnes : la périurbanisation.

La déprise rurale qui a accompagné le développement de l'agriculture conventionnelle a souvent été, depuis, compensée par l'arrivée de nouveaux résidents dont les compétences et les profils socioprofessionnels sont variés. Ces nouveaux venus, résidents permanents ou temporaires sont engagés dans des mobilités qui les mettent en relation avec des espaces multiples : résidentiels, professionnels, de loisir, de chalandise... La mobilité multiplie les repères territoriaux cependant que le poids démographique de ces nouveaux ruraux, leurs compétences et leur implication éventuelle dans la vie sociale et politique locale brisent les rigidités anciennes de l'interconnaissance et de l'entre-soi. La multiplication des échanges et des liens entre ville et campagne peut alors prendre forme dans des projets de réinvention et de reconstruction territoriales souvent partagés entre opportunisme, pragmatisme, idéalisme et nostalgie (Poulot, op.cit. p. 273). Ces projets qui ne sont pas exempts de tensions, de contradictions et d'attentes déçues sont potentiellement porteurs de dynamiques et d'innovations territoriales -celles en particulier de la *Smart Specialization Strategy*⁷- qui prennent sens dans une diversification de l'offre de services et de produits et ouvrent de nouvelles perspectives à l'agriculture.

Mais il s'agit alors, au-delà des simples mises en scène, d'une agriculture en construction qui aspire à combiner ré-ancrage (réel ou symbolique) dans le local et ouverture territoriale : elle prend sens dans la recherche de nouvelles logiques territoriales, économiques et paysagères.

⁶ Une confiance qui relève moins d'un principe de rationalité économique (point de vue défendu par les auteurs mis en référence) que de l'activation de savoirs relationnels partagés qui ne peut pas être situé sur le seul champ de l'économie..

⁷ Qui vise la construction d'avantages compétitifs fondés sur la concurrence et la mise en réseau par la valorisation des spécificités locales et l'activation de ressources non délocalisables. « The Europe 2020 Strategy is intended to act as an umbrella organizing framework under which all EU policies will operate over the coming decade. In particular, the concept has now been highlighted as a central element in the development of a reformed European Cohesion Policy, which is based on the principles of 'smart growth', 'green growth' and 'inclusive growth'. » (McCann & Ortega, 2011:2).

C'est également une agriculture réhabilitée dans des fonctions de gardienne « d'une nature apprivoisée, jardinée et respectée, efficace et ouverte » (Poulot, *op.cit.* p. 275) qui par le renouvellement de ses ancrages territoriaux et de ses rapports au marché peut être érigée -à son échelle et dans un projet d'inversion du rapport ville-campagne- comme alternative au modèle conventionnel⁸. L'intensification écologique⁹ peut y trouver sa place, bien moins sous la forme d'un retour aux sources (que ne permettent plus les déprises agricoles et rurales passées) que par la construction de nouveaux savoirs locaux (techniques et relationnels) qui nourrissent la mise en œuvre de projets cohérents et mobilisateurs. L'adaptation aux caractéristiques agro-écologiques locales, au rapport à la ville (nouveaux dispositifs de valorisation et circuits de mise en marché) et aux attentes des urbains (production d'aliments « porteurs de sens ») explique « l'extraordinaire vitalité et variété de cette nouvelle agriculture » qui « mêle production matérielles et immatérielles » (Poulot, *ibid*: 275 ; Marsden & Morley ; *op. cit.*).

Rien de tout cela ne peut encore vraiment être observé au Maroc. La distance, tant physique que culturelle et économique s'est maintenue ou s'est accentuée jusqu'à une date très récente. Les vieux clivages, tradition-modernité, richesse-pauvreté, restent ainsi d'actualité. C'est d'autant plus le cas, qu'en France, l'émergence des « nouvelles campagnes » est inscrite dans une tradition démocratique que l'on ne trouve pas au Maroc ; elle a donc pu reposer sur des initiatives locales, mobiliser les réseaux associatifs et compter sur l'appui des politiques publiques. Rien de tel n'est encore imaginable au Maroc : les instances locales, héritières théoriques du droit coutumier, et d'une façon générale, le monde rural, subissent toujours la tutelle d'un ministère de l'intérieur tout puissant qui veille à étouffer les velléités d'indépendance ou d'autonomie.

Maroc : Une fragilisation sans réelle déprise rurale

Les ruralités marocaines sont donc encore loin de s'inscrire dans le même schéma : les déprises agricoles et rurales qui ont profondément touché les agricultures et les campagnes françaises n'y ont pas leur équivalent : faute d'attractivité et d'alternative, les arrière-pays marocains sont globalement engagés dans une logique de repli sur les savoirs locaux. L'agriculture marocaine a bien connu une expansion spectaculaire depuis le début des années soixante, mais ces avancées ne concernent qu'un million et demi d'hectares (environ 20% des terres cultivables) et moins de 10% de la population rurale marocaine. La recherche de l'autosuffisance alimentaire dans un contexte marqué par un accroissement de la pression démographique et les progrès de l'urbanisation ainsi que par l'ouverture commerciale (adhésion au GATT en 1977 et association à l'Union Européenne en 1996) ont renforcé les options de développement fondées sur la mise en œuvre d'une stratégie très largement calée sur les progrès de l'irrigation et une diffusion **non** contenue du modèle productiviste. L'objectif du « million d'hectares irrigués » affiché en 1968, aujourd'hui sur le point d'être dépassé, se prolonge dans un processus qui conserve toute son actualité. Ce choix en faveur des grands aménagements hydro-agricoles a concentré les actions et les moyens sur les grands périmètres irrigués, donnant la primauté aux cultures d'exportation (agrumes, primeurs) ou d'import substitution (cultures sucrières et oléagineux)¹⁰.

⁸ Qui est et restera encore longtemps le modèle dominant à l'échelle planétaire.

⁹ Au-delà du paradigme d'agriculture écologiquement intensive développé par M. Griffon (2006) et des polémiques liées à une certaine « sacralisation » de la nature (Goulet, 2012 ; Loos *et al.* 2014), nous reprenons cette notion dans un sens large -fondé sur l'activation des « fonctionnalités écosystémiques » afin d'en accroître la portée sur le champ des approches territoriales en mettant en avant la construction d'agricultures intensives en travail qualifié.

¹⁰ Anne-Marie Jouve, 2000, Cinquante ans d'agriculture Marocaine, CIHEAM IAMM, pp.6-7.

Évolution de la population marocaine (millions d'habitants)

	1960	1971	1982	1994	1994	2005	2010
Population totale	11,63	15,38	20,42	26,07	26,00	30,17	31,89
Population urbaine	3,39	5,41	8,73	13,41	13,34	16,75	18,45
Population rurale	8,24	9,97	11,69	12,67	12,66	13,42	13,45

1960-1994 : Recensements généraux de la population, selon A-M Jouve, *op. cit.* et Haut Commissariat au plan ensuite, http://www.hcp.ma/Demographie-population_r142.html.

Ces flux d'investissement n'ont que très marginalement touché les régions d'agriculture pluviale (les grands massifs et leurs piémonts, les zones arides ou semi arides du sud et de l'est) sans pour autant entraîner un mouvement massif de déprise agricole et rurale. Au cours de la période 1960-2000 la population rurale et la production des régions d'agriculture pluviale suivent une tendance ascendante. Si les activités agropastorales se maintiennent, elles tendent aussi, sous l'effet de la pression sur la terre, à se précariser. Les transformations des sociétés rurales n'ont donc, dans ce domaine encore, rien de commun avec les évolutions observées en France durant la même période. Les zones rurales concentrent actuellement près des trois quarts de la pauvreté du pays. Les taux de scolarisation restent très faibles¹¹, moins de 10% des localités sont électrifiées et guère plus de 15% des foyers disposent d'un accès à l'eau courante. Les revenus des ruraux, enfin, sont inférieurs de moitié à ceux des urbains¹².

Considérées globalement, ces régions assument une double fonction d'approvisionnement (partiel) des villes (céréales, légumineuses, viande...) et de réservoir (au demeurant plutôt mal maîtrisé) de main d'œuvre. Selon A-M Jouve, les mouvements migratoires se sont intensifiés depuis la fin des années quatre-vingts : ils concernent une population importante (près de 300 000 personnes chaque année) et jeune (âge moyen 20 ans). L'émigration -vers les villes et l'étranger- se fait plus définitive. Pourtant, en dépit de cet exode, la population rurale ne cesse de s'accroître (de l'ordre de 0,7% en moyenne annuelle) et aggrave la pression sur les ressources naturelles : au Maroc, l'emploi rural est à 80% agricole, pastoral ou forestier alors que ces activités assurent une part aujourd'hui largement minoritaire de l'emploi rural en France.

Un enjeu national : la « modernisation » et l'intégration des campagnes

Aussi spectaculaires qu'elles soient, les transformations agricoles du dernier demi-siècle n'ont pas entraîné dans les campagnes marocaines le mouvement de déprise, de déconstruction des systèmes productifs locaux et de renaissance rurale que l'on peut observer sur les rives septentrionales de la Méditerranée. Le développement du « secteur traditionnel », apprécié en termes de « retard » par rapport au « secteur moderne » est largement interprété comme une conséquence du maintien des structures sociales traditionnelles et, plus particulièrement, d'un régime foncier qui freine l'appropriation individuelle du sol et, en conséquence, les investissements et l'innovation.

Ces régimes fonciers sont fortement marqués par l'empreinte du droit musulman qui établit une dissociation entre propriété éminente du sol (qui revient à la communauté des musulmans et, de fait, à l'État) et usufruit individuel. Le régime *melk* (75% de la SAU, 80% des

¹¹ Le taux d'analphabétisme atteint 67%, l'Indice de développement humain est inférieur de moitié à celui des villes... Adecia, 2012. *Territoires et développement rural au Maroc*. http://www.adecia.org/uploads/media/Rapport_vfinale_02.pdf

¹² Firdawcy Larbi et Lomri Ahmed, 2000. "Maroc", in "Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée", RAFAC, KARTHALA-CIHEAM.

exploitations) est souvent assimilé à une appropriation individuelle, libre de toute entrave. Or, si les transactions sont juridiquement à peu près libres sur les terres *melk*, elles sont en fait fortement ralenties par les retards de l'enregistrement des terres et les caractéristiques du régime successoral de droit musulman¹³ qui prône le partage du patrimoine familial entre les héritiers : une très grande partie des propriétés sont morcelées ou « figées » dans l'indivision entre les cohéritiers¹⁴. Le régime des terres collectives s'inscrit dans un cadre encore plus flou. Il désigne les territoires tribaux que l'application du *Dahir* du 24 avril 1919 (toujours en vigueur) ont transformé en propriétés inaliénables de collectivités ethniques placées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Ce régime concerne officiellement 13% des exploitations et 14% de la surface agricole, soit environ 10 millions d'hectares dont un de cultures (SAM 2005). Dans les faits, l'étendue des terres d'appropriation collective peut être portée à 25 ou 30 millions d'hectares avec la prise en compte des terres sans statut précis, utilisées comme parcours et de celles placées sous la tutelle théorique des Eaux & Forêts et que les locaux considèrent comme faisant partie de leur territoire (Bourdebala 1997).

Les politiques agraires suivies depuis l'indépendance s'inscrivent clairement dans une approche diffusionniste du changement technique, du « progrès » et du développement, entièrement calée sur le développement d'exploitations individuelles. Dans cette perspective, le régime foncier constitue un frein au développement des échanges et à la circulation des capitaux : il faut donc le réformer ! Par là, elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de promotion de l'individualisme agricole fondée sur l'intégration d'un vaste marché foncier. L'appropriation individuelle du sol est ainsi censée faciliter les opérations de remembrement, garantir la sécurité des exploitations agricoles, faciliter leur accès au crédit et leur permettre d'atteindre les seuils de viabilité qu'exige la mise en œuvre des techniques modernes. Le développement des transactions foncières est par ailleurs jugé nécessaire à la mise en place de flux d'investissements privés en direction des campagnes. Le marché ne constitue-t-il pas enfin, selon le credo libéral, une garantie d'efficacité, un dispositif de sanctions et d'incitations qui promet d'éliminer les options les moins performantes au profit des choix les plus pertinents (Adecia, 2011 ; Plan Maroc Vert, 2009) ?

La réforme foncière appelle en préalable la création d'un dispositif d'enregistrement des terres. Un tel dispositif serait coûteux, à la fois politiquement et économiquement, peu efficace et lent à mettre en œuvre compte tenu de la taille des exploitations, de la dispersion des tenures et de l'imprécision des droits d'usage et des servitudes. La résolution des conflits fonciers, en particulier pour les terres collectives, relève, du moins en théorie, d'instances coutumières locales qui restent naturellement peu enclines à soutenir des démarches visant à démanteler ce qui reste des normes communautaires et, à terme, à contester leur autorité, d'autant que celle-ci est déjà fortement fragilisée.

Mais pourquoi viser un enregistrement systématique ? Pourquoi engager une refonte intégrale du droit foncier alors que la majorité des terres ne présente, pour l'agriculture d'entreprise ou le grand négoce, aucun intérêt particulier ? De ce point de vue, une approche sélective (n'enregistrer que les terres objectivement convoitées ou convoitables), une démarche pragmatique (s'appuyer sur les fonctions de médiation et l'art du compromis) et une vision opportuniste sont de loin **plus efficaces**. L'essentiel n'est-il pas de préserver la paix sociale, de maintenir les campagnes dans leur fonction de réserve de main-d'œuvre et de fourniture d'aliments bon marché, de contenir, enfin, la misère tant que faire se peut. Dans cette perspective, les terres d'usage collectif constituent bien un enjeu majeur. Mais il n'est pas

¹³ Le droit musulman fait prévaloir le maintien du patrimoine de la famille patriarcale sur l'appropriation individuelle.

¹⁴ Nejib Bourdebala, « les systèmes de propriété foncière au Maghreb, le cas du Maroc » *Cahiers options méditerranéennes*. vol 36. CIHEAM. p. 57.

nécessaire de réécrire le droit foncier marocain pour bloquer les velléités de réappropriation collective de la terre et de briser dans l'œuf d'improbables mouvements sociaux. Les politiques publiques ont su mettre en place des alternatives, comme en témoigne le dispositif de l'agrégation qui contourne l'obstacle agraire tout en permettant de détourner et déconstruire les savoirs vernaculaires, tant techniques que relationnels :

« Le Plan Maroc Vert a été bâti sur le principe de l'agrégation comme outil de développement du secteur agricole, sa mise en œuvre réside dans la création d'un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et/ou industriel. [...] L'agrégation constitue une solution idoine pour contourner à la problématique de l'exiguïté des exploitations agricoles et pour faire face au manque d'organisation dans le secteur agricole. En effet, les petits agriculteurs qui constituent la majorité des exploitations agricoles au Maroc (70% ont moins de 2 ha) ont des *faibles capacités techniques et managériales* et ne possèdent pas les *moyens financiers pour moderniser* leur système de production. De leur côté, *les agroindustriels* qui ne s'impliquent que très rarement dans l'amont agricole, souffrent d'un *approvisionnement irrégulier tant sur le plan quantitatif et qualitatif*. [...] L'agrégation est un partenariat volontaire entre différentes parties pour la réalisation d'un objectif commun. Ce système repose sur le fait d'intégrer un certain nombre d'agriculteurs (agrégés) *autour d'un acteur* (agrégateur) disposant d'une *forte capacité managériale, financière et technique* lui permettant d'optimiser le processus de production. »¹⁵.

Dans les faits, les politiques agraires marocaines reposent largement sur un principe de réalisme. L'action des agences gouvernementales, coordonnées à l'échelon local par le système du caïdat s'inscrivent dans une démarche qui associe aux ambitions diffusionnistes et intégratrices une approche pragmatique fondée sur la recherche du compromis, la préservation de la paix sociale et du respect des autorités, le ménagement des notables locaux sur un fond de consolidation du contrôle politique des campagnes et des mouvements sociaux... qui n'interdit pas quelques dérapages ponctuels. Dans cette perspective, il convient également de noter que le *douar* qui constitue avec la famille l'espace privilégié de mise en œuvre des solidarités locales ne jouit pas de la reconnaissance officielle qui conditionne sa participation formelle à la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement territorial. Cela ne signifie pas que le *douar* est systématiquement exclu, marginalisé, mais bien que sa participation au débat passe par les réseaux d'allégeance au caïdat, à la commune et aux notables locaux et que ses droits sur la terres et **sur** les patrimoines cognitifs et environnementaux locaux ne sont pas reconnus **formellement**.

L'abandon de fait d'une refonte du régime foncier relève également d'une autre dimension. Comme le souligne Negib Bouderbala¹⁶, les régimes fonciers constituent encore un rempart protecteur de la base foncière des familles paysannes. L'importance des terres collectives mérite d'être soulignée : elles dépassent largement en étendue leur part relative dans l'espace agricole. L'ayant-droit de terres collectives se trouve au cœur d'un réseau économique qui multiplie ses capacités productives et son rôle social. En fait la terre collective, en dépit de son importance quantitative parfois réduite, joue un rôle central dans le maintien de la petite paysannerie à la campagne et dans sa résistance à la dépossession. Du fait de son inaliénabilité et en dépit de sa faible valeur économique, elle constitue, toujours selon N. Bouderbala, « une citadelle refuge de la paysannerie sur laquelle s'articulent les autres exploitations et activités des ayant-droit » (*ibid.* p.62).

15 (http://www.ada.gov.ma/Plan_Maroc_Vert/plan-maroc-vert.php, consulté le 20/10/2013 et souligné par nous)

16 « La modernisation... » *op. cit.* pp. 60 et 62.

Les études que nous avons conduites dans l'arganeraie, sur les piémonts du Haut-Atlas qui dominant l'Océan en témoignent également. Dans la région de Smimou, les mouchaâs¹⁷ des douars ou des Eaux & Forêts contribuent pour une part à assurer la survie des familles les plus démunies et à permettre leur implication dans les activités d'élevage. Plus globalement, ils trouvent leur place dans la mise en œuvre de systèmes productifs¹⁸ territorialisés. A l'échelle du terroir comme à celle des exploitations, la diversification permet de répartir les risques environnementaux et marchands sur une gamme étendue d'activités (alors que le marché et les choix techniques portés par les politiques publiques poussent à la spécialisation). La diversification constitue ainsi avec la présence de terres d'usage collectif, le support d'une gouvernance écosystémique relativement¹⁹ résiliente, pour partie fondée sur le transfert de fertilité, de produits et de revenus des mouchaâs vers les parcelles de culture qui concourt à la préservation de la biodiversité. Cette diversification prend ainsi sens dans des trames temporelles et spatiales ouvertes; elle s'appuie sur la mise en œuvre de savoirs techniques et relationnels partagés qui cadrent à la fois le rapport à la nature, la préservation des solidarités locales et la force des sentiments identitaires.

Les recompositions des régimes fonciers ne doivent donc pas être considérées en elles-mêmes : elles n'ont de sens que par leur impact sur les savoirs techniques et relationnels locaux. Au-delà du régime foncier, ce qui compte véritablement reste bien l'agencement de ces savoirs, le sens de leur renouvellement et donc, les modalités de leur appropriation collective. Considéré dans cette perspective, le régime foncier ne constitue qu'un dispositif parmi d'autres de l'appropriation des patrimoines cognitifs locaux. Comme nous le verrons à propos de l'arganeraie, il est question là d'un enjeu majeur de l'insertion des arrière-pays dans l'économie et la société nationales.

Considérée globalement, l'arganeraie offre l'image d'un système dont la résilience constitue la ligne de force et, plus précisément, celle d'une résilience limitée, fragilisée par une déprise manifeste des dispositifs d'appropriation collective.

Une ligne de force locale menacée : l'internalisation des coûts et des risques environnementaux

Le système productif de l'arganeraie, considéré aux différentes échelles pertinentes (ici, essentiellement les douars et les exploitations) reste profondément marqué par une logique d'internalisation des risques et (jusqu'à un certain point) des coûts environnementaux (Auclair et Alifriqui, 2012). La résilience du système tient fondamentalement à l'activation des synergies qui lient entre elles de nombreuses activités. Elle est donc structurée par la mobilisation de savoirs techniques adaptés aux conditions propres à l'arganeraie : des itinéraires techniques et des aménagements fonciers qui tendent à optimiser l'usage des ressources hydriques et fourragères : terrasses, épierrage, clôtures, drainage, captation des eaux de ruissellement, murettes anti-érosives... Elle tient enfin aux savoirs relationnels qui cadrent les rapports d'appropriation, les liens de concurrence et de solidarité et fondent les institutions locales.

¹⁷ Nous regroupons sous ce terme les terres d'usage collectif. Les différences qui portent sur les bénéficiaires, la nature et l'étendue de ces droits d'usage nous conduisent à différencier les *mouchaâs* du *douar* et ceux des Eaux & Forêts

¹⁸ Il est fait référence ici à un agencement d'activités structuré par des flux d'informations (et donc de connaissances), d'énergie, de matière et de revenus cohérents à l'échelle d'une unité familiale de production ou d'un territoire.

¹⁹ Relativement dans la mesure où la pression sur le *mouchaâ* du *douar* conduit à l'ouverture de nouvelles cultures, altère le rapport *melk* – *mouchaâ* et limite la durabilité des flux de fertilité entre le *mouchaâ* et les parcelles cultivées.

En la matière, le régime foncier associé aux terres d'usage collectif et privé la pratique de l'*agdal* qui permet la mise en défens des terres collectives durant les périodes critiques. Les régimes successoraux constituent une autre pièce importante de la structure sociale : les avantages concédés aux descendants mâles renforcent l'endogénéité et, par là, la cohésion de la société locale et les hiérarchies qui la structurent²⁰. L'espace social local est ainsi fortement **marqué par l'emprise de** liens complexes et asymétriques de dépendance et d'entraide qui pèsent sur les conditions individuelles d'accès aux ressources communes (la terre, les réseaux de l'interconnaissance et de la confiance, le statut social...) et aux « opportunités » de survie comme d'accumulation.

La société locale n'est pas autarcique. Une alchimie complexe associe l'ordre des parentèles et des clans à celui des clientèles dans la construction du rapport que la société locale (le *douar*) entretient avec son environnement politique (les autorités municipales et, surtout, le *caïdat*, notamment pour le règlement des litiges) et économique (le *souk* avec ses ramifications et les dispositifs locaux de mise en marché des produits et d'accès à l'emploi). A un échelon supérieur, l'emprise de l'administration des Eaux & Forêts et, ici encore, du *caïdat*, conditionnent l'accès (et l'entretien) de ces espaces collectifs²¹ placés sous la tutelle directe de l'administration et pèsent sur la résilience des systèmes productifs locaux. Ces terres parfois relativement proches des *douars* sont vouées à un usage collectif « libre », avec pour seule restriction l'interdiction d'installations pérennes²² (mise en place de parcelles de culture, d'enclos, de bâtiments...). C'est un point de fragilité du système : ils peuvent faire l'objet d'une surexploitation par des usagers locaux qui ne sont pas (et ne se sentent pas) impliqués²³ dans leur gestion, ou encore par des « étrangers » (invasion de dromadaires depuis les régions sahariennes en été).

La domestication des processus biologiques

Il faut aborder la question de la maîtrise des risques dans une perspective globale. Quelle qu'en soit l'origine, elle engage la viabilité du système productif, l'organisation des activités et du travail, le rapport à la terre, au marché et à la société locale. En corollaire la maîtrise du risque -la construction individuelle et collective de la résilience- appelle une réponse globale qui porte tout autant sur l'aménagement des itinéraires techniques et des biotopes, que sur les modes d'agencement des activités, la gestion de la trésorerie, les dispositifs de mise en marché ou la mobilisation des solidarités territoriales... Ceci posé, le risque dans la forêt de l'arganeraie est d'abord climatique : les précipitations sont faibles, concentrées²⁴, imprévisibles²⁵ et aléatoires²⁶. Comme le montre le graphique suivant, le régime des **pluies** constitue la clé de compréhension du système productif.

²⁰ Les couples mixtes peuvent difficilement s'établir avec la seule demi-part héritée par la femme. Il est ici question d'une cohésion sociale fondée sur un modèle patriarcal et une hiérarchisation marquée de la société locale.

²¹ Que nous identifions, par commodité, comme *mouchaâ* des E&F pour les distinguer du *mouchaâ* des *douars*.

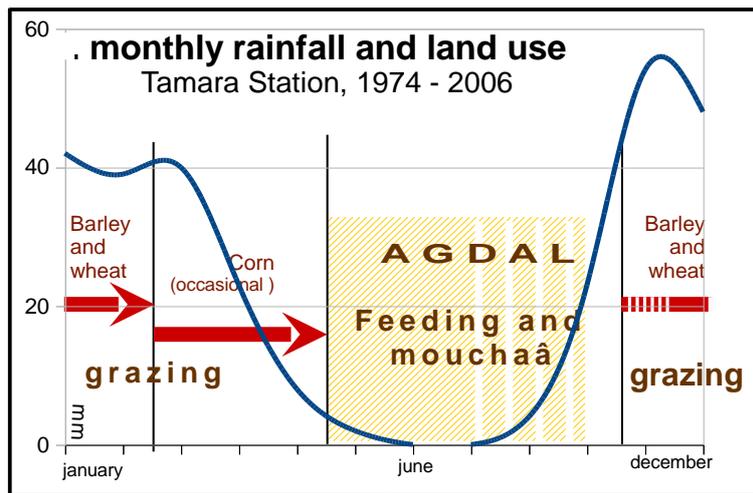
²² Installations pérennes qui constituent en soi un rapport d'appropriation et, potentiellement, le support d'une implication des populations locales dans la gouvernance écosystémique.

²³ Cette non implication est l'expression de choix politiques (privatisation ou contrôle par l'Etat – « domanialisation »- des terres collectives) qui remontent au protectorat.

²⁴ Sur une période de deux à quatre mois.

²⁵ Notamment pour ce qui concerne le début de la saison des pluies : entre septembre et novembre.

²⁶ Variations interannuelles de l'ordre de 1 à 3, moyenne annuelle de 280mm. Données collectées à la station Eaux & Forêts de Smimou, observations directes pour le calendrier des cultures..



Élaboration personnelle à partir des données fournies en juillet 2013 par les Eaux & Forêts (Smimou) et par la DPA (Essaouira).

La période critique s'écoule de la mi-mai (mise en place de l'*agdal*) au début de la saison des pluies, entre septembre et novembre. Le potentiel fourrager de proximité (le mouchaâ des *douars*²⁷) est épuisé. L'alimentation des troupeaux (caprins et ovins) dépend alors des réserves fourragères ainsi que des parcours dans le *mouchaâ* des Eaux & Forêts, souvent éloigné ou dégradé. L'accès aux terres de culture peut ainsi être identifié comme une clé de voûte du système : la récolte (ou l'achat) d'orge permet²⁸ de surmonter l'épreuve des mois de soudure et, éventuellement, de dégager un excédent mobilisable pour accroître la taille des troupeaux, pour développer des activités de rente (plantation d'oliviers, de caroubiers ou d'amandiers, notamment) ou pour se livrer à des opérations spéculatives : l'achat ou la prise en location d'animaux à des éleveurs moins chanceux ou moins fortunés. L'accès aux parcelles *melk*²⁹ peut ainsi être identifié comme l'un des facteurs de différenciation sociale les plus décisifs.

Pourtant, les productions végétales sont loin d'être dépourvues de risques. La culture de l'orge³⁰ (parfois suivie d'une campagne de maïs) qui est lancée, selon les pluies, entre octobre et décembre, est aléatoire : les pluies peuvent se faire attendre ou être insuffisantes au point de compromettre toute récolte. Les rendements sont faibles : de l'ordre de 10 sacs récoltés pour un sac de semences dans les années jugées « normales »³¹.

La campagne d'orge peut être suivie (un cas sur dix environ) par une campagne de maïs. Arrivés à maturité, les plants ne portent généralement pas d'épis et ne dépassent pas 50 cm de haut (observation directe) : ils apportent un maigre complément fourrager à la fin de la saison sèche. Les productions fourragères ne constituent pas le seul lien entre cultures et élevage. Les déjections animales font l'objet de soins particuliers : elles sont recueillies systématiquement, travaillées et transformées en fumier avant d'être incorporées dans les parcelles. Cette pratique permet d'accroître les capacités de rétention d'eau du sol et d'entretenir la biodiversité et les fonctionnalités écosystémiques. Cette pratique révèle enfin

²⁷ Ce *mouchaâ* est ce qui reste (*melkisation*) des anciennes terres collectives (*arch*). Parfois dénommé *agdal* : le terme désigne alors la partie du finage où la mise en défens s'applique.

²⁸ Avec les pulpes séchées de noix d'argan, les caroubes, les pailles...

²⁹ Il est question ici de terres possédées en usufruit individuel permanent (cultures et pacages), le plus souvent non enregistrées.

³⁰ Destiné principalement aux animaux et secondairement aux hommes.

³¹ Un niveau donc inférieur à la « tonne d'équivalent céréales » qu'évoquent Mazoyer & Roudart (op.cit.). Les labours superficiels et la culture sous ombrages constituent de « bonnes pratiques » agro-écologiques dans la mesure où elles assurent une gestion optimale des réserves hydriques du sol et concourent à la préservation des activités biotiques du sol.

un transfert de fertilité des *mouchaâs*³² vers les parcelles individuelles et fait lien entre le système productif territorial et les unités de production familiales.

L'arganier, centre de gravité des systèmes productifs

L'*agdal* est sans doute l'institution traditionnelle la plus emblématique de l'arganeraie³³. La mise en défens des terres d'usage collectif³⁴ où sont présents des arganiers est censée préserver les arbres de « l'action prédatrice »³⁵ des chèvres et favoriser le déroulement de la récolte au moment où les fruits arrivent à maturité. La mise en défens concerne de ce fait tout autant la ressource fourragère que les arbres. Il faut noter que le début de l'*agdal* est institué de façon formelle à une date précise (le 18 mai en 2013) qui doit être respectée par tous mais qui se termine avec la fin de la récolte des noix. Durant cette période, la ressource fourragère disponible est déterminée par les réserves (l'orge et la pulpe des noix, principalement), le *melk* et le *mouchaâ* des Eaux et Forêts. L'accès inégal à la terre induit donc une forte pression sur le *mouchaâ* des Eaux et Forêts dont témoigne sa dégradation fréquente.

La maîtrise du risque repose de façon tout aussi notoire, sur les interactions entre élevage, collecte et trituration des noix de l'arganier. Leur importance doit être appréciée du point de vue de la formation du revenu familial. L'intérêt que les industries cosmétiques multinationales portent à l'huile d'argan a entraîné, au cours des deux dernières décennies, un accroissement considérable de la valeur des noix et des produits qui en sont obtenus : quelle qu'en soit la taille, les familles tirent un revenu de « l'atelier » noix (collecte, trituration et/ou extraction) supérieur à celui de l'élevage (Linck & Romagny, 2011). Elle doit également être considérée d'un point de vue technique. La pulpe des noix constitue une ressource fourragère appréciée. En été, dans le *melk*, les chèvres avalent les fruits, métabolisent la pulpe et régurgitent les noix. Elles constituent ainsi des auxiliaires appréciés de la récolte et du dépulpage : elles n'effectuent que de brefs séjours dans ces parcelles (sous statut *melk*) où ne s'applique pas l'*agdal*, le matin et l'après midi. Elles rentrent en bergerie au moment des plus fortes chaleurs pour régurgiter les noix. Les bergeries sont aménagées et entretenues en conséquence : le sol est généralement cimenté et le balayage quotidien des noix les maintient dans un état de propreté³⁶ *a priori* surprenant. Cette pratique est illégale : elle déroge à une prescription du cahier des charges de l'IGP huile d'argan qui interdit la certification d'huiles extraites de noix régurgitées. C'est une contrainte que les éleveurs contournent sans difficulté. D'une part, parce qu'il n'y a pas de véritable traçabilité des noix. D'autre part, parce que les éleveurs effectuent un séchage des noix durant plusieurs jours : leur exposition à l'air sec et chaud élimine toute odeur suspecte. L'anonymat et les complicités du *souk* assurent leur intégration dans le circuit... (Observation directe et Auclair, *op. cit.*) Une réponse qui permet de situer l'importance des enjeux liés au contrôle des approvisionnements en noix et les tensions entre la filière cosmétique et le *souk*.

Les solidarités territoriales

Les interactions chèvre-noix sont également notoires dans l'organisation familiale du travail. Si l'élevage est une activité traditionnellement réservée aux hommes, « l'atelier noix » est entièrement pris en charge par les femmes et ajoute de nouvelles contraintes à celles

³² Terres d'usage collectif. Nous distinguons les *mouchaâs* des *douars* (souvent désignés par le terme *agdal*) et les *mouchaâs* des Eaux et Forêts (voir *infra*).

³³ Pour autant elle est loin d'être spécifique à l'arganeraie et à la mise en défens des parcelles arborées.

³⁴ Il est question ici du *mouchaâ* des douar. L'appropriation des arbres est individuelle.

³⁵ Il s'agit en particulier d'éviter le gaulage et d'encourager la récolte des fruits au sol. Le surpâturage terrestre est plus rarement évoqué alors qu'il appauvrit de façon évidente la flore et la biodiversité.

³⁶ Une propreté qui tient également, comme cela a été souligné, aux pratiques de gestion de la fertilité.

qu'impose leur implication dans les tâches domestiques ordinaires, les petits élevages et les cultures. Dans une perspective chayanovienne, la taille du groupe domestique et, plus spécifiquement, le rapport homme/femme, constitue un facteur limitant important. Ce rapport a une incidence directe sur les modalités de prise en charge des processus de production et de valorisation du produit. Les fruits peuvent être vendus en l'état après séchage ou après dépulpage. Les opérations de concassage et d'extraction peuvent être assurées au sein de l'atelier familial : l'huile obtenue pourra alors être vendue au *souk*, passer par les circuits courts de la vente directe ou encore être autoconsommée. Cette contrainte démographique peut être contournée par l'emploi d'aides domestiques : cette option s'affichera alors plus fréquemment dans le registre de l'entraide et des solidarités familiales que dans celui du rapport salarial. Quoiqu'il en soit, la filière huile (traditionnelle) repose sur une organisation du travail qui prend tout son sens à l'échelle du territoire et qui est, elle aussi, largement structurée par le *souk*. Les familles qui ne subissent pas aussi fortement cette contrainte démographique peuvent acquérir leur matière première au *souk* et y revendre ensuite l'huile qu'elles auront produite ainsi, éventuellement, que la pulpe séchée.

La résilience du système productif tient **donc** également à l'organisation du travail (Linck, 1988 et 2013) et à son action structurante, **tant** à l'échelle des unités domestiques et **qu'**à celle du territoire. **En l'occurrence, l'organisation du travail compense partiellement les effets d'une inégale distribution des arbres et des terres de culture entre les unités domestiques.**

Cette gestion du risque a une incidence sur les représentations que les populations locales se font de l'élevage : la vente fréquente d'animaux (notamment de mères avec leurs cabris) au début de l'été et la reconstitution du troupeau en automne ne permettent pas de considérer le troupeau comme le fruit d'un long processus d'accumulation de soins et de travail, c'est-à-dire comme une valeur patrimoniale à part entière.

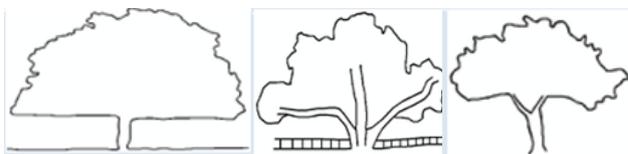
Considérées globalement, ces pratiques relèvent d'une gestion collective du risque qui s'appuie également sur l'organisation de *souks* hebdomadaires dans les communes rurales : ils constituent un dispositif de régulation qui permet d'ajuster la taille des troupeaux aux disponibilités fourragères individuelles et, aux familles les plus démunies, de maintenir une activité d'élevage et d'assurer la pérennité de leur exploitation. Le système productif peut ainsi être abordé dans ses dimensions socio-techniques³⁷ : la préservation des capacités d'accès d'une large majorité de familles à la terre et à l'élevage constitue un important facteur de cohésion sociale. La terre et le troupeau sont en effet des marqueurs sociaux et des ressources identitaires fondamentales : ils objectivent à la fois les capacités individuelles d'accès aux patrimoines communautaires ainsi que la position et le statut des individus et des groupes domestiques au sein de leur communauté d'appartenance (Bourbouze, 2000).

Les arganiers appartiennent au domaine royal. Ils peuvent cependant faire l'objet d'une appropriation individuelle sous la forme d'un usufruit privé et transmissible par héritage dans le cadre d'un régime apparenté au *melk*. Cela concerne les arbres situés dans le *melk* ainsi qu'à ceux présents dans le *mouchaâ* des *douars*. Ils font alors l'objet de soins particuliers de la part de leurs détenteurs : les rejets sont éliminés et les arbres taillés de façon à faciliter l'accès aux fruits ou au fourrage foliaire, optimiser l'ombrage ou permettre les cultures attelées et peuvent être façonnés dans un souci esthétique (figure 2).

³⁷ Un concept que nous reprenons davantage dans la version développée par Folke en 2007 que dans la perspective ouverte par Berkes et Folke en 1998 : si les interactions sociotechniques ont une incidence sur la configuration des itinéraires techniques individuels, elles prennent tout leur sens à celle des collectifs et des territoires.

L'arganier, une essence unique : Des arbres façonnés par l'homme et les chèvres

Dans les parcelles :



Dans les parcours :



Dans le *Mouchaâ* des E&F :



Les arbres situés dans le *mouchaâ* des Eaux & Forêts (ligne inférieure) ne font l'objet d'aucune exclusivité et donc d'aucun soin de la part des usagers. Le statut de ces terres situées au cœur des massifs qui occupent le centre et les bordures de notre zone d'étude est le résultat d'une politique agraire ancienne destinée à fixer les populations puis à soustraire ces terres de l'emprise des tribus, de leurs segments et, enfin, des *douars*. Ces espaces forestiers sont fondamentalement gérés dans une optique conservatrice et répressive³⁸, marquée occasionnellement par la réalisation, en accord avec les autorités municipales³⁹, de coupes de régénération et l'institution d'un *agdal* de longue durée destiné à garantir le recru forestier. L'absence d'implication (et donc de responsabilisation) des populations locales se traduit, en corollaire par l'absence de soins apportés aux arbres⁴⁰. Sur ce point, le contraste entre le *mouchaâ* des Eaux & Forêts et le finage des douars est saisissant. Selon son éloignement des douars, le premier porte les stigmates d'une surexploitation et de dégradations ou donne l'impression d'être totalement abandonné à lui-même. Situés en contrebas, les territoires des *douars* apparaissent entièrement aménagés, même si les espaces communs portent souvent les marques d'une charge pastorale excessive. Les arganiers, qui font alors l'objet d'une appropriation individuelle, sont entretenus, protégés, taillés avec soin, façonnés par l'homme et les animaux en fonction de la place qu'ils occupent dans le système productif⁴¹.

En dépit de toutes les restrictions, le *mouchaâ* des Eaux et Forêts constitue une pièce importante du système productif. C'est fondamentalement un espace voué à la collecte : de ressources fourragères, de noix d'argan, de caroubes et d'autres produits (herbes médicinales, bois de chauffe ou d'œuvre, matériaux divers, etc.). Ces activités de collecte trouvent leur

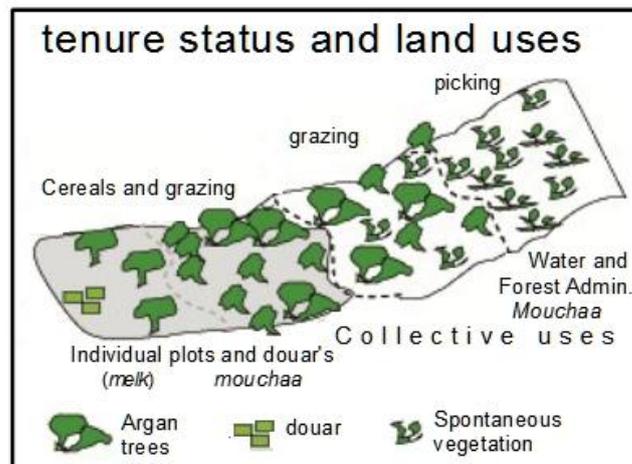
³⁸ Lutte contre la contrebande de thuyas et de bois d'œuvre et contre les installations pérennes.

³⁹ Une procédure qui exclut donc formellement la participation de représentations tribales.

⁴⁰ Les Eaux & Forêts ne disposent pas du personnel nécessaire pour assumer ce type d'opération (entretien E&A Smimou, juillet 2013).

⁴¹ Selon qu'ils sont situés dans des parcelles cultivées (agroforesterie), sur des parcours (*mouchaâ* du douar) ou sur des lignes de démarcation... encore faut-il qu'ils soient appropriés : les arbres situés en bordure de parcelle ou d'un chemin sont parfois sévèrement dégradés. Mais la pression sur le ressource fourragère au sol peut être extrêmement forte.

place dans la logique de diversification qui caractérise le système productif, explique en partie sa résilience⁴² et en marque les limites : elles permettent aux familles les plus démunies de survivre et de maintenir, sur échelle modeste, cultures et élevages et, par là, de préserver, vaille que vaille, leur identité collective⁴³.



Ce *mouchaâ* reste dans une large mesure un espace fonctionnellement non approprié. L'interdiction d'installations pérennes et donc l'impossibilité de mettre en œuvre des aménagements maîtrisés, l'absence d'implication des populations locales dans la gestion du *mouchaâ*, la pauvreté et le libre accès pour tous ne favorisent pas la responsabilisation des usagers, d'où qu'ils viennent. Une situation qui n'est pas sans évoquer la tragédie des communs de Hardin : l'absence de restrictions d'usage (de notre point de vue, l'incomplétude du régime d'appropriation) prend en défaut la préservation de la ressource commune. Le *mouchaâ*, cette pièce importante du système productif territorial en constitue donc aussi le maillon le plus faible.

Les qualifications déliées de l'huile d'argan et du chevreau de l'arganier

Les enjeux liés à l'appropriation des patrimoines cognitifs locaux dans la construction des « nouvelles ruralités » et la recherche d'alternatives au *Global Food System* soulignent la nécessité de mettre en place des dispositifs destinés à préserver, protéger et valoriser les savoirs locaux et les produits qui en sont issus⁴⁴. Cette exigence est *a priori* assumée par le second pilier du Plan Maroc Vert, très attaché à la valorisation des « produits du terroir » et à la mise en place de démarches participatives. Mais il reste que les dispositifs de protection de l'origine –les Indications Géographiques et, plus largement, les labellisations– mis en place dans le cadre des accords TRIPS de 1994 restent des outils mal adaptés dont les effets peuvent être contraires à ceux théoriquement attendus. Ces dispositifs relèvent du registre de la propriété intellectuelle ; ils ne recouvrent donc que ce qui est juridiquement approprié ou appropriable. Les ressources non marchandes et, en particulier, les savoirs locaux, n'entrent pas dans cette catégorie. D'une part, parce que l'établissement d'un titre de propriété présuppose un inventaire exhaustif des savoirs vernaculaires impossible à construire sans amoindrir leur dimension systémique et leur historicité et sans risquer de les dénaturer et de les figer. D'autre part, parce que l'établissement d'un titre de propriété présuppose aussi l'identification d'un bénéficiaire collectif : comment cela pourrait-il être possible dès lors que

⁴² Du moins, tant que la pression démographique n'est pas excessive...

⁴³ Entendue ici comme capacité à faire valoir un droit d'accès au patrimoine qui structure la communauté locale.

⁴⁴ Il s'agit en particulier d'une exigence mise en avant par la Convention de Rio en soulignant l'importance des savoirs locaux dans la conservation de la biodiversité (CNRS, 2002).

les instances communautaires locales (en particulier le douar et les instances coutumières comme la *jemaâ*⁴⁵) sont contestées ou ne sont pas reconnues ? Enfin, parce que, au Maroc, l'orientation des choix techniques relève fondamentalement de la compétence des ministères techniques.

Les Indications Géographiques ne protègent donc **en dernier ressort** que les dénominations et ne valorisent que la réputation qui leur est associée. L'ambiguïté du dispositif tient ainsi fondamentalement à l'objectivation des liens entre dénomination et savoirs locaux. Selon le cas, l'Indication Géographique peut tout autant constituer un levier de développement qu'un outil de mise en spectacle activé pour accaparer, détourner et déconstruire les savoirs vernaculaires et les autonomies locales. Ces réserves de **portée** générale prennent un relief particulier dans l'arganeraie où deux productions-phare, l'huile d'argan et le chevreau, font l'objet de certifications dissociées.

Comment les labellisations qui, par définition, ne concernent qu'un produit et un seul, pourraient-elles assurer le développement de systèmes productifs qui en fournissent plusieurs ? Cette question revêt une pertinence particulière, tant à l'échelle des territoires qu'à celle des unités individuelles de production, dans des agricultures qui reposent sur une logique d'internalisation des risques et des coûts environnementaux. L'IGP huile d'argan et celle, encore en gestation, du « chevreau de l'arganeraie » sont doublement dissociatives. Elles relèvent de deux démarches concurrentes, pour partie contradictoires et tendent l'une et l'autre à une déconstruction du patrimoine immatériel qui structure les systèmes productifs de l'arganeraie. Toutes deux s'inscrivent dans une démarche descendante qui fait peu cas des acteurs locaux et des patrimoines immatériels.

L'IGP huile d'argan s'inscrit dans une démarche de contrôle par les industries cosmétiques de la production des matières premières et de la mise en scène des patrimoines culturels immatériels de l'arganeraie. L'IGP est structurée autour d'un réseau de coopératives féminines censé assurer l'approvisionnement de la filière cosmétique⁴⁶ et le respect des prescriptions environnementales du cahier des charges. Cette option a pour effet de dissocier la collecte des activités de dépulpage et de concassage et de sortir ces dernières de leur cadre domestique originel. Elle a donc également pour conséquence de fragiliser l'organisation domestique du travail et les synergies huile-noix (Simmenel *et al.* 2009 : 61-62). La mise en scène patrimoniale reste calée sur une démarche de folklorisation de l'activité et de naturalisation de l'arbre et de l'écosystème. Les femmes en costume traditionnel, occupées à concasser les noix ou à **actionner** leur moulin à bras, sont exhibées dans les coopératives. Le concassage et le broyage, coupés de leur contexte originel, sont ainsi érigés en saillances patrimoniales qui sollicitent les nostalgies, la compassion et les bonnes consciences. **La filière « industrielle » est donc érigée en concurrente de la filière « traditionnelle » ou « domestique » et des activités (l'élevage en particulier⁴⁷) qui lui sont attachées. Cette concurrence repose sur un enjeu : le contrôle de l'accès à la matière première, l'unification et le pilotage exclusif de la filière et donc aussi la remise en cause des savoirs locaux.**

L'arganier, pour sa part, est présenté comme un « arbre sauvage », « naturel », un don de Dieu qui ne doit rien à l'homme mais qui a tout à en craindre alors que les aménagements, l'organisation des activités, les paysages et le façonnage des arbres indiquent que l'arganeraie est, de longue date, une forêt domestique (*ibid* : 55-58). Nous en tirons la conclusion que l'appropriation des savoirs locaux constitue un enjeu pour le pilotage de la filière et pour le contrôle des approvisionnements en matière première et leur déconstruction un élément

⁴⁵ Assemblée traditionnelle issue d'une tribu (Roumane *et al.* 2010 : 3)

⁴⁶ Ainsi que l'accès aux marchés urbains et touristiques de l'huile à usage culinaire.

⁴⁷ **Que soulignent la « diabolisation » et la « stigmatisation » de la chèvre dans un discours qu'AMIGHA partage encore souvent avec les Eaux & Forêts (entretiens divers sur zone et au siège d'AMIGHA à Agadir en 2011).**

crucial de la reconfiguration de l'appropriation patrimoniale : l'instauration d'un nouveau partage des compétences (*supra*) entre opérateurs des filières, consommateurs et populations locales, au profit des premiers et aux dépens des derniers... et au prix d'une probable déstructuration des systèmes productifs. L'arganeraie reste pourtant une ressource collective dont les modalités de gestion et d'appropriation sont sources de conflits. Ces conflits ne sont pas réglés d'avance. Ainsi, le réseau des coopératives n'a pas de véritable maîtrise de l'accès aux noix : le passage par le *souk* reste incontournable ce qui interdit toute traçabilité. Moins de 2500 femmes étaient employées en 2008 dans les coopératives affiliées à l'IGP Huile d'Argan, alors que plusieurs centaines de milliers sont impliquées dans les productions domestiques (*agrimaroc*, 2010 : 251).

La labellisation (**en cours d'instruction**) de l'agneau de l'arganeraie ne revêt pas l'ampleur de l'IGP huile d'argan. Sa mise en place est freinée par l'opposition de l'AMIGHA (Association Marocaine de Gestion de l'Indication Géographique Huile d'Argan) et celle de l'administration des Eaux & Forêts. Dans ce cas également, la démarche pilotée par l'ANOC (Association Nationale Ovine et Caprine) et la DPA (Direction Provinciale de l'Agriculture) d'Essouira reste fondamentalement descendante et peu portée par un projet de préservation et consolidation des savoirs d'élevage locaux. Le cahier des charges présenté par l'ANOC en 2009 ne reconnaît pas l'incidence des pratiques d'élevages et les savoirs locaux sur la typicité du Chevreau de l'Arganeraie (ANOC, 2009). En 2013, le projet Chevreux de l'Arganeraie mobilisait moins de 40 éleveurs dans la région de Smimou. Leur nombre devrait doubler dans les prochains mois : il restera très inférieur aux dizaines de milliers d'éleveurs que compte la région (entretiens DPA et ANOC en juillet 2013).

Les deux démarches peuvent être caractérisées par un ancrage territorial extrêmement faible. AMIGHA, incapable d'établir une traçabilité complète de ses produits⁴⁸, est bien loin d'être en mesure de peser sur les conditions d'entretien et de préservation des arbres alors qu'elle prétend protéger ce « don de la nature » que constituerait l'arganier⁴⁹. Le cahier des charges présenté par l'ANOC en 2009 ne fait pas des pratiques d'élevages et des savoirs locaux des éléments-clé de la typicité du Chevreau de l'Arganeraie (ANOC, 2009).

Quoiqu'il en soit, l'Indication Géographique **reste**, par nature, un dispositif d'appropriation. Au-delà de la mise en place d'une exclusivité d'usage de la dénomination, le dispositif « dit » ce qui fait origine et « institue » ce qui est authentique et ce qui ne l'est pas. Dans la pratique, l'appropriation porte donc également sur les savoirs techniques et relationnels qui ont fait la réputation du produit... même s'il s'agit d'une appropriation par défaut qui a pour seul effet d'entraîner leur oubli et leur déconstruction **et d'éroder peu à peu la réputation elle-même**.

Mais qu'en est-il alors du développement territorial et du devenir de ces agricultures familiales dont l'histoire est profondément marquée par la construction de patrimoines environnementaux et immatériels propres ? Faut-il « dépatrimonialiser » les **systèmes productifs** pour les ajuster aux exigences du marché ? **Mais alors, de quel type de développement territorial et de quel type d'insertion dans l'économie et la société nationale est-il question pour les arrière-pays marocains ?**

48 Entretien au siège d'AMIGHA à Agadir en juillet 2010.

49 On présente souvent de l'Arganeraie comme une forêt « naturelle » alors qu'elle de toute évidence et depuis longtemps façonnée par l'homme.

Références

- Adecia, 2011. *Territoires et développement durable au Maroc*. http://www.adezia.org/uploads/media/Rapport_vfinale_02.pdf. Consulté le 30 septembre 2013.
- Agrimaroc, 2010. « La valorisation des produits de terroir. Ligne d'action du Pilier 2 du Plan Maroc Vert ». SAM n°8, pp. 211 – 245. URL :http://agrimaroc.net/dossier_produits_terroir.pdf. Consulté le 31/07/2014
- ANOC, 2009. *Cahier des charges du Chevreau de l'Arganeraie*. Document de travail, Esaouira.
- Auclair L. 1996. « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain » *Cahier des Sciences Humaines* 32 : 177-194.
- Auclair L. et Alifriqui M. (dir.). 2012. *Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. IRD-IRCAM, Rabat, 596 p.
- Barbault, Robert, 2006, *Un éléphant dans un jeu de quilles. L'homme dans la biodiversité*. Seuil.
- Bas P. Morand-Fehr P. El Aich A. Dahbi, E. Araba A. 2005. « Systèmes d'alimentation, performances de croissance et qualités nutritionnelles des viandes des chevreux élevés dans l'arganeraie au sud-ouest du Maroc ». *Cahiers Agriculture*. Vol 14 n° 5. 455-60.
- Berkes F. and C. Folke. 1998. *Linking social and ecological systems: Management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press.
- Bouderbala N. 1997. « La modernisation et la gestion du foncier au Maroc. *Options méditerranéennes*. Série A/029. *La modernisation des agricultures méditerranéennes*. CIHEAM Montpellier.
- Bouderbala N. 2013. *La loi ente ciel et terre*. Université Mohammed V, Rabat.
- Bourbouze A. 2010 « Pasrtoralisme au Maghreb : la révolution silencieuse » *Fourrages*, n°161.
- Brunet P., Charvet J.-P. (dir.), 1994, *Les agricultures périurbaines*, BAGF, 2, 226 p.
- CNRS, 2002, Changements climatiques: de la convention de Rio aux accords de Bonn et de Marrakech. <http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosclim1/biblio/RioMarrakech.pdf> (14/05/2015).
- Donadieu P. 2002, *La société paysagiste*, Le Méjan, Actes Sud, 150 p.
- Firdawcy L. et Lomri A. 2000. "Maroc", *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*, RAFAC, Karthala-CIHEAM.
- Fischler C. 1990. *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*, Paris, Odile Jacob.
- Gervais M. Servolin C. et Weill J. 1965. *Une France sans paysans*, Paris, Éditions du Seuil.
- Hervieu, B. 1993. *Les champs du futur*. Bourin-Julliard.
- Hobsbawn, E. et Ranger T. 2012 *L'invention de la tradition*. L'Harmattan Paris.
- Jouve A-M. 2000. Cinquante ans d'agriculture Marocaine, CIHEAM IAMM, Montpellier.
- Kayser B., 1990, *La Renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, A. Colin, 312 p.
- Lajarge R et Pecqueur B. 2011. *Ressources territoriales : politiques publiques et gouvernance au service d'un développement territorial générant ses propres ressources. Projet Ressterr, Rhône-Alpes*. http://www.reseaurural.fr/files/ressterr_4_pages_2011.pdf (consulté le 01/05/2015).
- Lenclud, 1987. « La tradition n'est plus ce qu'elle était... » *Terrain* (9). Fischler C. 1990. *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*, Paris, Odile Jacob.
- Linck Th. 1988. *El campesino desposeido*. El Colegio de Michoacán, Zamora (Mexique).
- Linck Th. 2007. « Patrimoines sous tension. L'exclusion, condition et écueil de l'appropriation collective » *Economie appliquée*, n°3, pp. 177-198.
- Linck Th. 2009. « Les Indications Géographiques à l'épreuve de l'intensification écologique. La qualification du *Queso Cotija* et les nouvelles expressions de la question agraire ». *Colloque Localiser les produits : une voie durable au service de la diversité naturelle et culturelle des Suds ? UNESCO 27-29 juin 2009*, Paris.
- Linck, Th. 2012. « Économie et patrimonialisation : la construction des appropriations du vivant et de l'immatériel » in Commission Nationale Française pour l'UNESCO *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ?*
- Linck T. 2012b. « Geographical Indications and territorial Development : What kinds of patrimonial

- appropriations ? » *XIII World Congress of Rural Sociology*. Lisbonne, 29 juillet - 4 août 2013.
- Linck Th 2013. « Entre norme locale et système-terroir : bilan d'une expérience mexicaine ». *Circulation et appropriation des normes et des modèles d'action locale*. Agropolis, Montpellier.
- Linck Th. et Romagny B. 2011 « Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global » in Dahou T, Elloumi M. Molle F. Gassab M. Romagny B. *Pouvoir, société et nature au sud de la Méditerranée*. Karthala, pp. 235-264.
- Malassis L. 2011. *La longue marche des paysans français*, Paris, Fayard.
- Marsden T & Morley A. 2014. *Sustainable Food Systems: Building a New Paradigm*. Routledge
- Mazoyer M. Roudart, L. 2002, *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine*. Seuil, coll. Points.
- McCann P. et Ortega-Argilés R. 2011. *Smart Specialisation, Regional Growth and Applications to EU Cohesion Policy*. Working paper, Faculty of Spatial Sciences, University Of Groningen. http://wbc-inco.net/attach/s3_mccann_ortega.pdf. Consulté le 1/08/2014.
- Merlet M. et réseaux APM, 2002. Cahiers de propositions APM, 2002, *Politiques foncières et réformes agraires*. IRAM. <http://www.iram-fr.org/documents/Politiques-foncieres-reformes-agraires.pdf>. Consulté le 01/04/2015.
- Nejib Bouderbala, 1997, « La modernisation et la gestion du foncier au Maroc » *Options Méditerranéennes, SérA. /n°29, - La modernisation des agricultures méditerranéennes*.
- OMC TRIPS. 1994. http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips_04b_f.htm (consulté le 15/08/2014).
- Parmentier B. 2009. *Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle*. La Découverte.
- Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, l'Aube-DATAR, 280 p.
- Plan Maroc Vert, 2009. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO-countries/Maroc/plan_maroc_vert.pdf. Consulté le 25 juillet 2014.
- Poulot, M. 2008. « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/4 | 2008, consulté le 15 août 2014. URL : <http://geocarrefour.revues.org/7045> ; DOI : 10.4000/geocarrefour.7045
- Roumane A., Bhukuth A. et Bazin D. 2010. *La gestion des ressources forestières au Maroc : Une approche par le capital social*. <http://www.ethique-economique.fr/uploaded/working-paper-free-cahier-free-na-6-2010-1%281%29.pdf>. consulté le 10 01 2015
- SAM 2005. [agrimaroc.net/sam/dossier_foncier_agricole_SAM2005.pdf](http://www.agrimaroc.net/sam/dossier_foncier_agricole_SAM2005.pdf). (consulté le 01 05 2015)
- Simmenel R. Michon G. Auclair L. Yildiz T. Romagny B. Guyon M. 2009. "L'argan: l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème ». *Autrepart* n°50 pp. 51-73.
- Van der Ploeg J-D. 2009. "The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization. DOI 10.1007/s10745-010-9372-9
- Van der Ploeg J-D. 2014 "Peasant-driven agricultural growth and food sovereignty," *The Journal of Peasant Studies*, 41:6, 999-1030, DOI: 10.1080/03066150.2013.876997.